



**ARRETE_2025_01_
RENOUVELLEMENT ADHESION DU SMTD AUPRES DE L'ASSOCIATION RESEAU
DES VILLES ET DES VILLAGES NUMERIQUES POUR L'ANNEE 2025**

Je soussigné, **Claude HEGO**, Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (S.M.T.D.),

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Comité Syndical en date du 29 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant le renouvellement des adhésions aux associations dont le SMTD est membre.

Considérant que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis est adhérent à l'association Réseau des Villes et Villages Numériques (RVVN) depuis 2005. Cette association composée de plusieurs collectivités locales (Douaisis Agglo, Ville de Valenciennes, etc ...) offre, entre autres, la possibilité aux communes du territoire de la Région Hauts de France de disposer d'une plateforme Internet personnalisée en adéquation avec les besoins d'accessibilité et de mobilité, tout en leur permettant de promouvoir leur patrimoine et de communiquer avec leurs concitoyens en mettant en place les services de l'e-administration.

Comme chaque année, il convient de renouveler l'adhésion à cet organisme. La cotisation pour l'année 2025 s'élève à 3 000 €.

Considérant que les crédits correspondants à l'adhésion seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal.

DECIDE

Article 1 : de renouveler l'adhésion du SMTD pour 2025 auprès de l'association Réseau des Villes et des Villages Numériques (RVVN) pour un montant de 3 000 €.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Douai
- Madame la Trésorière Principale de Douai Municipale

Envoyé et reçu en Préfecture le 07.02.2025

Publié sur le site le 10.02.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250113-ARRETE_2025_01-AI

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Guesnain, le

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en Préfecture le 07.02.2025

Publié sur le site le 10.02.2025

Identifiant de téléransmission : 059-255900441-20250113-ARRETE_2025_01-AI